

CoRDIS
Séance publique du 19 mai 2022
9 heures

La séance publique du comité de règlement des différends et des sanctions se tiendra dans les locaux de la Commission de régulation de l'énergie situés 15 rue Pasquier – 75008 Paris.

Les personnes souhaitant y assister sont priées de s'adresser au greffe du CoRDIS par courrier électronique à l'adresse suivante : greffe-cordis@cre.fr ou par téléphone au 01 44 50 41 00, au plus tard mercredi 18 mai 2022 à 12h00.

Le jour de la séance, les participants seront invités à se présenter à l'accueil de la CRE au plus tard à 08h45 munis d'une pièce d'identité.

Dossier n°02-38-22

Rapporteur : M. Martial Fournier de Saint Jean

Demande de règlement de différend

Nom des parties

Représentant des parties

Demandeur : Mme K.

Défendeur : Société Réséda

M. Jean-Michel Fischbach, directeur général, Société Réséda